

Conseil. Les comptes administratifs validés

Les comptes administratifs ont été approuvés, à l'unanimité, jeudi, au cours du premier conseil de ce début d'année. Pour l'exercice 2015, les résultats cumulés dégagent un excédent de 108.447,96 €. Pour la section de fonctionnement, 991.542,30 € en recettes et 815.932,30 € en dépenses ; pour la section investissement, 235.829,85 € en recettes et 302.991,89 € en dépenses, avec un reste à réaliser de 112.394,36 € (des opérations d'équipements) en dépenses d'investissement et 13.739 € en recettes correspondant à des subventions à percevoir.

Le résultat global sera affecté à la section investissement du budget 2016. « Les opérations non réalisées en 2015 seront reportées en 2016 », a précisé le maire, Pascal Perrin, qui poursuit : « Nous avons réalisé des sérieuses économies sur les postes fourniture d'énergie et combustible. Les charges de personnel, en augmentation de 11 %, ont deux explica-

tions : d'une part, aux évolutions de carrière du personnel, et d'autre part, à trois de nos agents en arrêt de longue durée ».

projet d'aménagement de la rue du **Chêne-des-Forts : demandes de subventions**. Le second point à l'ordre du jour et débattu par les élus a été les demandes de subventions pour le projet d'aménagement de la rue du Chêne-des-Forts. Pour la seconde tranche de travaux, trois subventions seront sollicitées : la DETR, gérée par le préfet (environ 20.000 €) ; le contrat de territoire, accordé par le Département (71.000 € environ), et la réserve parlementaire de la députée Viviane Le Dissez (environ 20.000 €). Ces demandes de financement couvrent la deuxième tranche des travaux, dont le montant hors taxe s'élèvera à 284.838 € plus 6.624 € de VRD (voirie et réseaux divers).

Un candélabre rue du Tertre. Pour faciliter la circulation d'enfants rue du Tertre, le devis du SDE pour la four-

niture et la pose d'un candélabre a été validé. Le montant global s'élève à 2.000 € HT, dont 60 % seront à la charge de la commune.

Participation aux frais de scolarité. La commune a été sollicitée par la municipalité de Léhon, pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant hélennais en Clis (classe pour l'inclusion scolaire), pour un montant total de 1.080,77 € (charge scolaire, cantine et Tap).

Motion de soutien aux agriculteurs. En fin de conseil, Pascal Perrin a soumis aux élus la motion de soutien et de solidarité aux agriculteurs, préparée par la communauté de communes de Guingamp, et qui sera proposée à toutes les communes du département. Il a précisé son accord pour le fond, mais pas toujours sur la forme prise par les manifestants.

À noter que l'approvisionnement pour la cantine scolaire se fait en direct et en local, auprès d'agriculteurs et éleveurs.